

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mille seize le vingt-huit juin à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 juin 2016,

Présents : M. Durantet Gilles, Lacroix Stéphane, Mme Renault Sylvie, M. Bargoin Jean-Paul, Mme Bigay Françoise, M. Rigolet Roland, M. Décabane Jean-Claude, Mme Mondière Catherine, M. Audibert Christian, Mme Matichard Valérie, Mme Douaillat Isabelle, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle, M. Corre Jean-François

Excusés : Mme Riboulet Colette
Mme Marion Véronique représentée par Mme Douaillat Isabelle
M. Dépalle Jean-François représenté par M. Bargoin Jean-Paul
Mme Bigay Laëtitia

Absent : M. Basmaison David

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Douaillat Isabelle

Par suite d'une convocation en date du 20 juin 2016, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

- Eclairage public
- Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Comptabilité principale – Décision Modificative
- Dossier Nordex
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier

QUESTIONS DIVERSES

- Admissions en non-valeur

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

- Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter sur les transactions qui suivent :
 - Parcelle n° 48 de la section AD, 33 rue Francisque Drifford, bâtie.
 - Parcelle n° 104 de la section AD, 3 avenue du Lac, bâtie.
 - Parcelle n° 108 de la section AD, 15-17 avenue du Lac, bâtie.

- DM n°19/2016 - Décision d'acquérir une balayeuse RABAUD type Multinet 2100 au prix de 6 250 € H.T auprès de la société CLAAS sise à Saulzet (03800). La dépense sera prise sur les crédits de l'article 21578 opération 287.
- DM n°20/2016 – COMMANDE auprès de l'entreprise EIFFAGE TP sise à Abrest (03200) des travaux d'aménagement de voies communales pour un montant de 58 266,54 € TTC. Les crédits seront pris sur l'article 2315-283 du budget 2016.

📁 Renouvellement de foyers vétustes type ballon fluo

Nouvelle estimation du SDE 03 :

Cotisation communale =	17 030 €
Part SDE03 =	<u>17 030 €</u>
	34 060 €

📁 Le Conseil Municipal vote A L'UNANIMITE la répartition « dérogatoire libre » pour le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La part revenant à la Commune s'élève ainsi à 32 533 €.

📁 Décision modificative pour ajuster la comptabilité principale.

📁 *En l'absence de Madame Sylvie Renault, Monsieur Jean-Paul Bargoin, Madame Françoise Bigay, Monsieur Roland Rigolet et Monsieur Jean-Claude Décabane, ayant quitté la salle au moment des débats et du vote,*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société Nordex France étudie un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune de Le Mayet de Montagne.

L'ensemble des conseillers a été précédemment informé par une note de synthèse jointe à la convocation du conseil municipal du 24 mai 2016 de ce projet.

Les membres de l'assemblée délibérante ont décidé lors de la dernière séance de prendre un temps de réflexion.

Oui l'exposé de ce jour de Monsieur le Maire, les membres présents ont décidé un vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

*9 voix POUR
0 BLANC
0 CONTRE*

Madame Isabelle Douaillat ne vote pas pour Madame Véronique Marion qui pourrait être impactée par le projet.

Après délibéré, le Conseil Municipal

- *est à l'unanimité FAVORABLE à l'étude du projet d'implantation d'un parc éolien par la société Nordex France*
- *Donne son accord de principe à la société Nordex France pour réaliser l'étude de faisabilité concernant son projet éolien sur le territoire de la commune et notamment à procéder aux études de terrain (études environnementales, installation d'un mât de mesure des vents, etc.)*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette étude*
- *Après avoir pris connaissance de cette étude et notamment de l'implantation exacte des éoliennes, l'autorisation de continuer le projet sera à nouveau mise en délibéré en conseil municipal pour accord définitif.*

☞ Accord sur le projet de fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise avec Vichy Val d'Allier.

3 abstentions : Mme Isabelle Douaillat (2 voix), Mme Marie-Noëlle Larivière
1 voix contre : M. Jean-François Corre

☞ Admission en non-valeur sur le budget annexe assainissement de la somme suivante :

NOM	MONTANT	BUDGET
1 redevable	80,96 €	Assainissement
TOTAL	80,96 €	

L'admission en non-valeur d'une créance a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement pouvant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

8 abstentions : Mme Sylvie Renault, M. Jean-Paul Bargoin (2 voix), Mme Françoise Bigay, Mme Catherine Mondière, Mme Valérie Matichard, Monsieur Jean-Pierre Raymond, Madame Marie-Noëlle Larivière
1 voix contre : M. Roland Rigolet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 4 juillet 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne, le 4 juillet 2016
Le Maire,
Gilles DURANTET

